



Pointe à Pitre, le 08 mai 2023

Monsieur Guy LOSBAR
Président du Conseil Départemental de la Guadeloupe
P/La commission Mixte Ad hoc
Hôtel du Département
Boulevard du Gouverneur Félix Eboué
97100 Basse Terre

Objet : Contribution du Parti Socialiste Guadeloupéen à la Commission Ad hoc

Monsieur le Président Du Conseil Départemental,
Monsieur le Représentant de la Commission Ad Hoc

Par courrier en date du 02 mai 2023, vous avez souhaité recueillir les propositions du **Parti Socialiste Guadeloupéen (PSG)** sur l'évolution de nos institutions afin de nourrir la réflexion collective et favoriser la prise de décision.

Des 1975 à la date de sa création le Parti Socialiste Guadeloupéen s'est voulu le porte-voix de l'aspiration montante de nos populations à davantage de reconnaissance culturelle et politique, à davantage de libertés locales et de maîtrise de notre propre destin tout en maintenant l'aspiration persistante à des droits plus égaux. Nous n'opposons pas la Responsabilité à la Solidarité.

Votre demande se fait uniquement sur l'évolution institutionnelle, nous le regrettons car ce n'est pas la pierre angulaire de notre émancipation. Pour nous, l'évolution institutionnelle est une finalité pour la mise en place de plusieurs **Politiques publiques**.

Nous prenons le parti pris de vous développer dans ce courrier l'une des **politiques**, qu'est la politique sociale et économique que nous voulons pour améliorer le quotidien de nos concitoyens.

Dans le cadre d'une évolution institutionnelle, nous devons être capable de mettre en place sur notre territoire et de façon non exhaustive :

- **Au niveau économique :**
 - Le développement d'une production territoriale
 - Sur le secteur primaire une industrie qui se développe sur des activités qui exploitent les ressources naturelles :
 - Agriculture développement des unités de transformation agroalimentaire
 - Les Métiers de la mer

- Energie : développement de solution à haute performance énergétique (projet GEO production d'Ammoniac et d'Hydrogène Offshore).
- Environnement : développement des matière bio-sources
 - Sur le secteur secondaire : développement des activités de transformation des matières premières.
 - Sur le secteur tertiaire
- **Au niveau social**

Permettre la valorisation des compétences de production et savoir-faire, la détermination d'un programme de formation en adéquation avec notre volonté économique.

Permettre le maintien des acquis et d'améliorer nos conditions de vie.

Cependant, notre évolution institutionnelle dépend aussi de notre capacité de traitement des sujets difficiles.

Nous savons que la population Guadeloupéenne nourrit une défiance envers la classe politique, pour plusieurs raisons et singulièrement l'irresponsabilité qui est la conséquence de la complication des procédures, du mille-feuille administratif et de la non identification par le citoyen du qui fait quoi.

En outre, le déclin démographique qui devrait s'accompagner d'un vieillissement accéléré de la population nous oblige à une réflexion à plus longue échéance.

De plus, nos populations associent l'évolution de nos institutions à l'amélioration des conditions de vie et à une convergence des niveaux de vie.

Départementalisation et Décentralisation ont permis des progrès sociaux considérables parfois au détriment d'un développement économique endogène.

Afin de restaurer la confiance et de créer les conditions d'une autodétermination des peuples, nous pensons qu'il est essentiel:

- D'améliorer, et d'assouplir la loi organique n°2011-883 qui permet aux conseils régionaux de la Guadeloupe, de Mayotte et de La Réunion d'être habilités à adapter sur le territoire de leur région les lois et règlements dans les matières où s'exercent leurs compétences.

Cela en donnant la faculté aux collectivités d'exercer un **pouvoir normatif autonome**. Ce serait l'extension permanente des habilitations préalablement déterminés.

En devenant permanente cette habilitation devra entraîner le transfert de ressources qui accompagne constitutionnellement les transferts de compétences.

Ce sont donc les Guadeloupéens qui doivent définir l'avenir de la Guadeloupe.

Gardons en mémoire que l'évolution institutionnelle n'aura de sens pour la population que si nous créons les outils d'un développement endogène.

Soyons capable de générer la croissance qui contribuera à la convergence des niveaux de vie entre l'hexagone et la Guadeloupe. Nous serons ainsi audibles et crédibles aux yeux de la population.

Dans tous les cas nous demanderons de consulter la population pour proposer un projet précisant les compétences toutes les compétences que nous devrions exercer au nom du principe de subsidiarité.

L'évolution institutionnelle est un droit et est nécessaire,

La Consultation de la Population est un devoir.

Veillez recevoir monsieur le Président mes salutations distinguées.

Mehdi KEITA GERMAIN
Secrétaire Général du Parti Socialiste Guadeloupéen